

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE
OF THE SECRETARY GENERAL
FOR COTE D'IVOIRE

BUREAU DU REPRESENTANT SPECIAL
DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA COTE D'IVOIRE

COMMUNIQUE

Le Comité de Suivi a été avisé et a vérifié que le Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, M. Guillaume Soro, effectuant le vendredi 27 juin 2003 une visite officielle de prise de contact avec les services sous son contrôle, s'est rendu au siège de la Télévision ivoirienne. Il a été, à l'intérieur de cet établissement, agressé par un groupe de manifestants qui ont réussi à pénétrer dans l'enceinte de la télévision alors que les mesures de sécurité que ce lieu sensible exige habituellement semblent ne pas avoir été observées.

Le Comité de Suivi qui a pris connaissance des décisions du Gouvernement et du Président de la République, réprouvant l'action des milices et groupes parallèles et exigeant leur démantèlement :

1. tient à condamner sans équivoque l'agression dont le Ministre d'Etat a été l'objet ;
2. soutient fermement les décisions du Chef de l'Etat et du Gouvernement concernant le démantèlement immédiat des milices et groupes parallèles et insiste pour que sans délai des mesures concrètes soient prises à cet effet ;
3. demande des sanctions immédiates à l'égard des auteurs identifiés de l'agression, de ceux qui les incitent et de ceux qui s'en sont rendus complices.

Fait à Abidjan, le 28 juin 20